

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DÉLIBÉRATION N° : **2024-046**EN DATE DU : **08 JUILLET 2024****RH : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 1^{ÈRE} CLASSE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de La Cellette, selon convocation le 27/06/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Camille CARCAT a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (1) : Madame et Monsieur

Armelle BOURSAUD donne pouvoir à Guy MARSALEIX
Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à LALANDE Martine

ECXUSÉS (1) : Monsieur

ADRIEN MOREAU

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	26	26	26	0

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre l'avancement au grade supérieur auquel un agent administratif de de la CCPCM peut prétendre à compter du 1^{er} octobre 2024, soit l'avancement suivant :

→ adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à adjoint administratif principal 1^{ère} classe,

Le Président propose à l'assemblée :

- La création de cet emploi permanent à **temps complet 35 heures** ;
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des **ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 1^{ÈRE} CLASSE, relevant de la catégorie C** ;
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné ;

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

- **VALIDE** la création de cet emploi au tableau des effectifs.

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Guy MARSALEIX

**Le secrétaire de séance
Camille CARCAT**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le